

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

CONTENU DES OFFRES FORFAITAIRES

Les forfaits comprennent l'accueil et les visites des exploitations sur le parcours, l'hébergement en chambre d'hôtes ou en dortoirs avec le repas table d'hôte du soir, un petit déjeuner copieux et la pause de midi sous forme de casse croûte. Le tout accompagné d'eau et de tisane. Est aussi inclus dans le forfait le « rando-guide » comprenant une carte détaillée et un descriptif complet des parcours de randonnées entre les fermes Bio, un descriptif des sites naturels et du patrimoine bâti de la région traversée ainsi que toutes les informations utiles durant le séjour ; adresse des fermes, cartographie, N° de téléphone d'urgence, etc ... Le parcours de chaque « chemin » précise le nombre de ces prestations.

MOYEN DE TRANSPORT

Toutes nos offres sont conçues de telle sorte que le point de départ soit atteignable avec les transports publics. L'association vous invite à rejoindre notre région avec le train.

CHOIX DES DATES

Chaque « chemins » est proposé avec un choix de dates que vous trouverez sous l'onglet : « dates/tarifs/réservation » du chemin respectif.

CONFIRMATION

Votre choix vous sera confirmé dans les meilleurs délais et deviendra définitif avec l'envoi de notre facture par e-mail.

PRIX

Les prix applicables au jour de votre réservation sont ceux figurant sur le site Internet sous l'onglet « dates/tarifs/réservation » du chemin réservé. Ils s'entendent du point de départ le 1^{er} jour au point d'arrivée le dernier jour, taxe à la valeur ajoutée comprise.

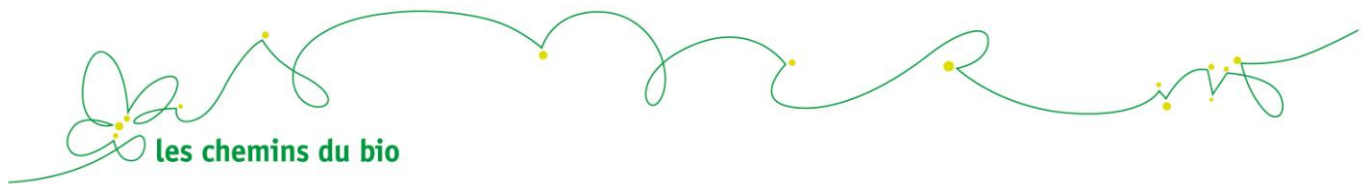
PAIEMENT

Nous vous remercions de nous faire parvenir votre paiement avant la date de départ sur le compte bancaire de l'association les chemins du bio.

Banque Cantonale du Jura – 2350 Saignelégier - Suisse

IBAN : CH25 0078 9042 5597 6707 8

BIC/SWIFT : BCJUCH22 CLEARING : 789



BONS CADEAU

Les bons-cadeau pour une prestation ou pour une valeur nominale ont une validité de trois ans à compter de la date d'émission. Ils sont à échanger lors de la réservation d'un « chemin » et leur montant sera déduit de la facture du forfait. Les bons-cadeau pour une prestation donnent droit à la prestation mentionnée. Si elle n'existe plus ou plus au même prix, la valeur équivalente sera créditée pour une autre prestation de même nature. Il ne sera procédé à aucun autre échange ni à un remboursement.

MODIFICATIONS

Si vous demandez de changer de dates plus de 10 jours avant le départ, une somme forfaitaire de CHF 50.- par réservation sera retenue. A moins de 10 jours avant le départ, les modifications de lieux et de dates sont assimilables aux conditions d'annulation ci-après.

CESSIONS DU CONTRAT

Dans ce cas, le client est tenu d'en informer « les chemins du bio » avant le départ. Cédant et cessionnaire sont tenus solidairement du paiement des forfaits et des frais supplémentaires.

ANNULATIONS

En cas de désistement de la part du client, les frais retenus seront les suivants :

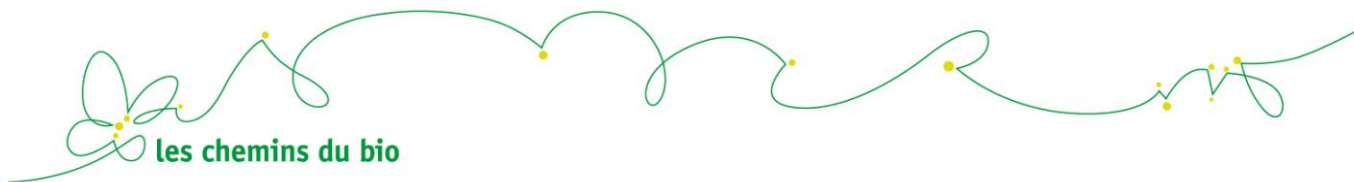
- Plus de 10 jours avant le départ, CHF 50.- par personne de frais forfaitaires
- De 10 à 8 jours avant le départ, 30% du montant du séjour
- De 7 à 5 jours avant le départ, 50 % du montant du séjour
- De 4 à 3 jours avant le départ, 80 % du montant du séjour
- Moins de 2 jours avant le départ ou non réalisation du « chemin », 100% du montant du séjour.

INTERRUPTION DE SÉJOUR

Tout retard ou abandon en cours de séjour ne donne droit à aucun remboursement de notre part.

ANNULATION PAR « les chemins du bio »

Des causes d'annulation liées à une situation imprévisible (force majeure, maladie, travaux saisonnier dû à la météo, impossibilité de fournir la prestation, intempéries, ...) sont possibles. Dans ces cas, les personnes inscrites seront intégralement remboursées. Cependant elles ne pourront prétendre à aucune autre indemnité.



CHANGEMENT DES PARCOURS

Des changements peuvent intervenir sur les parcours en raison d'impossibilités de parcourir certains chemins, de fournir certaines prestations, Les hôtes seront informés de ces changements et peuvent, s'ils le souhaitent, annuler sans frais leur contrat.

RESPONSABILITÉS

« les chemins du bio » ne saurait se substituer à la responsabilité individuelle de chacun. Chaque hôte est conscient que son attitude peut engendrer certains risques inhérents à la pratique de la randonnée (pédestre, vélo, cheval, etc ...). Il les assume en toute connaissance de cause et s'engage à ne pas faire porter à l'association « les chemins du bio » ainsi qu'aux différents prestataires, la responsabilité des accidents pouvant survenir. Cette clause est également valable pour les ayants droit et les membres de la famille.

DONNÉES PERSONNELLES

Sauf avis contraire de votre part, nous nous réservons la possibilité d'utiliser vos données personnelles pour vous faire parvenir des informations et nouveautés concernant nos offres. Nous ne transmettons pas vos noms et adresses à des tiers

ANIMAUX DE COMPAGNIE

Afin d'être en harmonie avec la vie des animaux de la ferme lors du séjour et des visites ainsi qu'avec la faune sauvage pendant les randonnées, nous regrettons de ne pouvoir accepter vos animaux familiers.

ASSURANCES

Aucune couverture d'assurance (frais d'annulation, recherche-secours, rapatriement, frais médicaux, vol de bagages, ...) n'est pris en charge par « les chemins du bio ».

Nous vous conseillons de contracter une assurance annulation de voyage.

ENQUÊTE DE SATISFACTION

Après chaque séjour, les hôtes sont invités à remplir une enquête de satisfaction. Les informations ainsi recueillies sont traitées en toute confidentialité et permettent d'apporter une constante amélioration des offres.

LITIGES

Tout litige résultant des conditions générales de vente sera traité selon le droit suisse et les Cours du Canton du Jura auront la juridiction sur tous les points en discussion.